



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE du 3 septembre 2009 20 h. 15

Présidence : M. Marc-Etienne FAVRE
39 membres présents à l'appel.

Le Président, M. M.-E. FAVRE, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic, Mesdames les Municipales, Mlle FOGOZ, secrétaire municipale,

Il relève la présence de MM. GAMBONI et SARDA pour le service technique et de M. VOLBERT, service des eaux.

Messieurs les Députés G.-Ph. BOLAY, J. HALDY ET Ph. MODOUX et se sont excusés.

La presse est représentée ce soir par M. NIPPEL du Régional.

SELON ORDRE DU JOUR

1. Appel

Présents :	39	membres
Excusés :	20	membres

Les conseillers excusés sont : MMES OGUEY-ARAMON S., RECCHIA A., SALATHE P. MM. BENOIT J.-Cl., BUGNON Ph., DE PIERI G., DUMAS H., FAVRE Ph., GUTH F., IUBATTI O., MORET Cl.-A., PINTO C., RECCHIA M., SCHWEGLER P., STUTZ Ch., SEEGER C., TREPPE W., TRUMIC A., WINKLER P.

Le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Acceptation de l'ordre du jour

Est accepté à l'unanimité.

Acceptation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2009

M. Bolay fait part d'une mauvaise retranscription concernant le préavis No 08/2009, page 7, 2e paragraphe :

« la CF demande également à ce que la Municipalité ait recours à un façadier garant d'une valeur ajoutée objective et neutre » or, il fallait lire : « la CF **salue la décision** de recourir à un ingénieur façadier garant d'une valeur ajoutée objective et neutre ».

M. Monsutti relève au vote à la page 7, avant le point 8, que si le Conseil adopte les conclusions, avec avis contraire et des abstentions, il s'agit d'un vote avec majorité absolue et non à l'unanimité.

Page 8, préavis No 06/2009 : il s'agit là de l'introduction des conclusions du dit préavis et non des conclusions.

Le Président relève que le vote est bien : « le Conseil accepte à l'unanimité les comptes communaux de l'exercice 2008 tels que présentés et d'en donner décharge à la commune », mais prend note de sa remarque.

M. Monsutti page 9, avant le point 10, vote : « de donner décharge, **de sa gestion** », pour l'année 2008.

Le procès-verbal est accepté avec les modifications à la majorité, moins 1 abstention.

2. Communication du bureau

Le Président porte à connaissance que le 1^{er} juillet 2009 s'est effectué la remise des archives avec Madame Claudine Jacquat, **secrétaire sortante**, en présence du bureau du Conseil conformément à l'article 32 de notre règlement.

Calendrier des séances du Conseil communal :

Les préavis prévus pour le conseil du jeudi 5 novembre ayant été reportés à l'année 2010, la séance du conseil communal prévue à cette date est annulée.

Remplacement de Mme Jacquat suite à sa démission du Conseil.

Monsieur Dumoulin, 1^{er} des suppléants, remplacera Mme Jacquat.

Madame Gygi sera dès lors la première suppléante.

Sortie aux Diablerets samedi 3 octobre 2009

38 membres du Conseil seront présents, accompagnés de notre Municipalité incorpore, de Madame Fozz et de Messieurs Gamboni et Ruby, ainsi que de Messieurs Blanc, Burnier, Favre et Tuchschild, municipaux à l'époque des faits, soit en 1986.

Nous serons reçus par Madame Dutoit, présidente du Conseil communal, Monsieur Grobety, Syndic ainsi que Madame Gallaz et Monsieur Mermod, Municipaux aux Diablerets.

3. Communications de la municipalité

Le Président cède la parole à la Municipalité

M. G. Muheim donne un compte-rendu des dicastères de MM. Michelet et Moser en raison de l'absence vacancière de ceux-ci

M. Moser

Emprunt communal

Suite à divers investissements, tel l'Espace Cancoires, et d'une dégradation de nos débiteurs, nous avons souscrit un emprunt de 1.5 million, durée 3 ans, au taux record de 1.25 %, auprès de la CIP. M. Moser rappelle que les impôts échus au 31 décembre 2008 sont déjà supérieurs de 1 million par rapport aux années précédentes (4 au lieu des 3 millions habituels), et se pose la question s'il s'agit de l'effet de la récession, ou du simple phénomène de société.

Décompte péréquation 2008

Nous venons de recevoir le décompte final de la péréquation intercommunale pour l'exercice 2008, qui est établi une fois les comptes de toutes les communes vaudoises bouclés.

Sur CHF 3'009'998.-- d'acomptes payés, nous allons bénéficier d'un remboursement de CHF 197'517.--. Si le résultat de notre exercice comptable 2009 le permet, ce montant sera attribué à la réserve au bilan « compte de régulation péréquation ». qui correspondra à la réponse donnée à M. le Conseiller Jean-Claude Favre sur ce thème, lors de votre dernière séance, s'agissant du prélèvement de CHF 109'663.-- dans cette réserve ».

M. Michelet

Conduite d'eau potable Burenos-Malavaux

Dans le cadre de nos récents travaux sur les collecteurs dans la zone des Grands-Champs/Rouvène, l'état vétuste de la colonne d'eau potable qui alimente les grands immeubles du Burenos (3 fuites cet été) devra impérativement être remplacé en 2010. Son coût devrait se situer aux alentours de CHF 200'000.--. Un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour procéder à l'étude et à l'appel d'offres. En parallèle, nous étudions avec le constructeur des nouveaux immeubles la sortie des futurs véhicules sur la route du Burenos.

Le Conseil sera donc saisi d'une demande de crédit dans les meilleurs délais.

Préavis 11/2009 « aménagement sentier des Cancoires- création du portail Est – création d'un ralentisseur au carrefour RC773/ch. des Pralets

Après explication détaillée au technicien de l'Association Vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés, celle-ci a décidé de retirer sa remarque, rendant caduque la levée d'opposition qui vous est soumise ce soir. Une proposition d'amendement sera présentée à votre Président, le fond et la forme seront ainsi respectés pour se prononcer.

Travaux au droit de Belmont sur l'autoroute A 9

L'Office fédéral des routes nous a communiqué son calendrier pour les travaux cités en titre ; ce sera dès 2014. Réfection des tunnels et des chaussées. Nous allons donc certainement subir un extraordinaire report de trafic sur la route cantonale, avec toutes les nuisances que cela suppose.

Votre Conseil nous a permis de sécuriser l'entrée Ouest du Village et nous espérons qu'il en sera de même pour l'entrée Est voire, dans un proche avenir, le centre routier du village !

Tarifs électriques « 2010 »

Conformément aux exigences de la Loi fédérale, nous avons déposé auprès de l'EICOM nos tarifs 2010. L'un de nos partenaires, les SI de Lausanne, augmente ses prix, mais la diminution des charges « Cancoires » compense la hausse.

M. Muheim

Police intercommunale

Le bâtiment des Services extérieurs a été l'objet d'une violente tentative d'effraction de la part d'un individu maîtrisé par notre Police intercommunale. Imaginée en 2008 et réalisée en 2009 par le nouveau Commandant M. Weber, une publication mensuelle a vu le jour, retraçant les faits majeurs dans nos 4 communes « conventionnées ». Ce document sera envoyé par courriel lors de chaque parution, ainsi qu'aux 80 répondants de notre concept local de surveillance mutuelle des habitations.

Votation populaire sur l'initiative D'Artagnan

Le modèle de Police unifiée qui nous est présenté ne répond pas à la plupart de nos besoins de police de proximité. Exprimé différemment, Belmont étant une Commune périurbaine, elle devra financer elle-même des prestations exigées de ses habitants, et qu'une Police unique ou unifiée n'assumera que contre un mandat de prestations.

Aussi, nous soutenons les 2 associations de communes qui vont faire campagne « contre », avec un versement de CHF 3'000.--, montant qui participera aux frais d'un tout ménage qui

sera distribué dans toutes les communes vaudoises ayant un service de police local ou régional.

Le Conseil d'État vient de déclarer irrecevable le recours déposé contre le financement par les communes de la campagne d'opposition à l'initiative.

Signalisation lumineuse – carrefour Arnier – route cantonale

Après ceux au bas du chemin de la Cure l'année passée, voici ceux d'Arnier. L'orage de fin juillet a fait « exploser » une carte de gestion.

La rentrée des classes a heureusement pu se faire en sécurité.

Le moment où nous devons remplacer nos deux installations approche inexorablement.

Fermeture de la route de la Cita, au droit du Flonzel

« Dans sa séance du 31 août 2009, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a rejeté le recours contre la décision du Département des infrastructures, favorable aux Municipalités de Lutry et de Belmont dans leur décision d'interdire le trafic motorisé à la route de la Cita au droit du Flonzel. Un délai de 30 jours est accordé aux opposants pour saisir le Tribunal fédéral.

Nous attendrons l'échéance précitée pour communiquer, dans les grandes lignes, les considérations du Tribunal cantonal ».

Grippe « porcine » A H1N1

« La Municipalité a pris un certain nombre de mesures pour limiter, la paralysie de son administration en cas de pandémie. Chaque personne travaillant pour notre commune recevra 50 masques papier, dont l'efficacité est estimée à 2-3 heures, et des gants jetables. Des recommandations ont été émises cet été et seront répétées le moment venu ».

Plan Canicule

Le Conseil d'État ayant sollicité les communes pour qu'elles agissent en amont, en cas de canicule, la procédure suivante a été mise en place:

- flyers et dépliants à disposition à l'administration et affichés sur le territoire.
- une liste des gens à risques à été établie par le contrôle des habitants, et prise de renseignements auprès du Centre Médico Social de Pully.
- confrontation des connaissances acquises avec celles de Mme Nicolette Jan, présidente A.I. de notre Club des Aînés, et que nous remercions ici très sincèrement.
- courrier explicatif à toutes les personnes de + 75 ans, ainsi qu'une affiche de prévention « CANICULE RESTEZ AU FRAIS ».

Transports publics

M. Muheim développe les arguments de la Municipalité de Lausanne quant à la prestation gratuite des transports publics, à tous leurs élèves habitants au-delà de 1 kilomètre de l'établissement d'enseignement qu'ils fréquentent.

Les Communes vaudoises ont reçu une lettre de la Capitale expliquant sa démarche et justifiant le mode de financement par la pratique comptable de la péréquation. Celle-ci se fonde sur l'absence d'un règlement cantonal, pourtant prévu par la Loi scolaire. Ladite loi fixe le périmètre de participation des communes pour les élèves domiciliés au-delà de 2.5 km, et cette norme est appliquée à Belmont.

Suivre à Belmont l'exemple lausannois reviendrait à affecter plusieurs centaines de milliers de francs annuels, que nous n'avons pas, sans « ponction fiscale additionnelle ».

Le service Taxibus va augmenter sa cadence à la demi-heure. Afin de permettre aux habitants un pied d'égalité en matière de distance jusqu'à un arrêt de trolleybus, une proposition de prendre en charge le surcoût de CHF 2.- (aujourd'hui payé par l'utilisateur du Taxibus) sera présentée dans le cadre du budget 2010.

Mme C. Schiesser

Temple de St-Martin

« Des travaux menés tambour battant par les entreprises, aidées en cela par une météo clémente, ont permis de rendre le temple de Belmont à ses fidèles dès la mi-août. Aucune mauvaise surprise au niveau de l'état des pierres des contreforts, mais quelques petits travaux supplémentaires de ferblanterie ont été nécessaires. Le perron de l'entrée sera remplacé en septembre, après le Marché villageois du 12 septembre prochain ».

Mme C. Dupertuis

Concours

Seuls six conseillers ont participé au concours pour imaginer un nom à nos différentes structures d'accueil.

La nursery-garderie s'est approprié le nom « Les Moussaillons »

« Midi Cancoires » a été retenu pour le réfectoire scolaire

Quant au « Relais Cancoires » vous y trouverez les enfants inscrits à l'UAPE.

Au vu du nom de la nursery-garderie, une réflexion est en cours afin de baptiser les autres locaux de l'Espace Cancoires sur le thème de la « marine »

Personnel éducatif

Les auditions des candidates auront lieu mi-septembre 2009 et les effectifs du personnel pédagogique de la nursery-garderie « Les Moussaillons » seront communiqués lors du prochain Conseil

Rentrée scolaire

« Lors de la rentrée scolaire du 24 août, 222 enfants fréquentent le collège de Belmont.

46 enfants sont inscrits au réfectoire « Midi Cancoires ». Quant au « Relais Cancoires » de l'UAPE, avec 41 enfants inscrits, il affiche presque complet pour toutes les périodes de la journée ».

Sociétés locales

Les vendredi 11 et samedi 12 septembre aura lieu le Marché villageois organisé par la Société de développement.

Le samedi, plus de 35 exposants seront présents pour régaler vos cinq sens.

La présence de la « Promotion Pully, Paudex, Belmont » à laquelle vous avez accepté d'adhérer (préavis No 10/2008) La PPPB se fera un plaisir de se présenter à vous et d'offrir le verre de l'amitié.

Apéritif en fanfare dès 11 heures.

Lausanne Région

Les 29 communes de Lausanne Région proposent une « journée sportive régionale » qui aura lieu le dimanche 4 octobre 2009. A Belmont, initiation avec le Masai Walking à la salle de gymnastique de 10 h. à 16 h. Toutes les activités proposées lors de cette journée sont sur www.journeesportiverregionale.ch, ou dans les « news » du Site communal avec toutes les informations et les liens nécessaires.

Un « tout ménage » sera distribué dans les boîtes aux lettres et quelques exemplaires sont à disposition auprès de la secrétaire municipale.

4. Communications de la CCU

M. P. Girard donne des informations concernant deux préavis :

- le préavis du refuge forestier « Malatête »
- le préavis du portail est.

Refuge forestier « Malatête »

« Au niveau détail de mise en oeuvre, au sein de la CCU l'opinion prévaut que l'abandon du couvert, sur injonction du canton, devrait être renégocié.

Au vu du taux d'occupation du couvert du 700e et du nombre de promeneurs s'arrêtant aux tables sur le site plus dégagé du refuge, ce serait une option tout à fait défendable.

Les membres de la CCU sont unanimes pour se rallier aux conclusions de ce préavis d'intention ».

Préavis du portail Est

« À plusieurs reprises, la CCU a eu l'occasion de s'exprimer sur cette question.

La réponse est invariablement la même.

Toutes les mesures qui peuvent TRANQUILLISER la traversée de Belmont sont les bienvenues.

Le seul point nouveau est celui qui est soulevé par la commission technique :

Faut-il compléter les mesures déjà prises et futures par un système de caméra ?

La CCU est favorable à une réflexion permettant d'aboutir à des solutions concrètes.

Ceci pour des raisons pratiques et des avantages au niveau coûts d'investissement et d'exploitation »

5. Communications de la CCAR

M. J.-C. Bartolacelli informe que la CCAR n'a pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2009

« DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR LA MISE EN SERVICE DE LA NURSERY-GARDERIE COMMUNALE »

Commission technique : M. C. Novelli, Président, Mmes L. Boujon et C. Reigner

Commission des finances : M. J.-P. Bolay, Président, Mmes Juillerat et Pinto, MM. M. Henchoz et J.-M. Pasche

Mme L. Boujon, membre de la CT, fait la lecture du rapport :

Le 1^{er} septembre 2006, le Canton de Vaud a adopté la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui a pour but de créer 2500 places d'accueil d'ici 2010. Le financement est défini par CHF 5.- par habitant des communes et 0,08 % de la masse salariale des employeurs, ainsi qu'une participation cantonale. Une fondation a été créée (FAJE) et afin de bénéficier des subventions, les structures d'accueil doivent s'organiser et se constituer en réseau.

Deux préavis 14/2007 et 09/2009, dûment approuvés, attestent de la volonté de la Municipalité et du Conseil communal de voir se construire un bâtiment pour l'accueil des enfants, des jeunes et des aînés sur le territoire de la commune.

Le préavis 10/2008 démontre la volonté de bénéficier du soutien de la FAJE. De plus, le non-aboutissement du projet de l'engagement de Mme Rusconi, et afin de ne pas perdre les subventions prévues dans ce préavis, la Municipalité a mis en place une structure sous forme communale.

La commission technique unanime invite les conseillers à accepter les conclusions du préavis.

Mme H. Pinto, membre de la CF, fait la lecture du rapport :

Mme Rusconi ayant renoncé à se charger de l'exploitation de la nursery-garderie, la Municipalité a pris la décision de gérer cette structure dans le statut juridique communal.

Estimation des charges pour l'année 2010 : CHF 591'500.--, ou CHF 112.--/jour et par place (22 places à 100 %). La structure pourra compter sur les revenus découlant de la participation des parents estimés à env. CHF 250'000.--/an. La participation de la commune (découvert) sera portée au budget et ne fait pas partie de ce préavis.

Il s'agit de voter uniquement sur le montant concernant les frais pour l'année 2009, l'aménagement du local ainsi que les salaires 2009, soit CHF 80'000.--.

La discussion est ouverte.

M. Gilliéron demande dans le point 5.2. « recettes » de quelle manière la garderie-nursery est-elle ouverte, si l'on fait abstraction des jours fériés, etc., et si elle reste ouverte pendant les grandes vacances ?

Mme Dupertuis 5 jours sur 5, pendant 48 semaines et 4 semaines de vacances réparties en 2 semaines l'été (dernière de juillet, première d'août), 1 semaine entre Noël et Nouvel An, et les jours fériés.

M. J.-Cl. Favre souhaite que soit éclairci le point 5.1. « charges ». Un total de charge de plus de CHF 590'000.-- annuel et des recettes estimées à CHF 310'000.-- représente un découvert de 280'000.--. Ce montant, qui n'est pas l'objet de ce préavis, mais fera partie du budget 2010, est une charge supplémentaire pour la commune, qui jusqu'à ce jour n'existait pas. Ce montant sera-t-il reporté chaque année ? Aurions-nous eu cette même charge, plus ou moins, si nous avions continué avec Mme Rusconi ? En votant ce préavis, du personnel sera engagé, des locaux seront mis en place.

Quelles sont les différences par rapport à l'approche que l'on va voter, qui n'est pas celle présentée dans les différents préavis de l'année passée ?

M. Muheim développe en précisant qu'il s'agit d'une disposition constitutionnelle qui impose aux collectivités publiques à mettre en place des structures d'accueil préscolaire et parascolaire, aujourd'hui demandée par la LAJE et probablement imposée demain, si l'objectif fixé n'est pas atteint de manière volontaire.

Que Mme Rusconi exploite l'établissement cela ne changeait en rien la participation de la commune aux frais d'exploitation, la base de calcul étant faite sur le revenu des parents suite à notre adhésion au réseau de Pully/Paudex/Lutry/Belmont. Mme Rusconi accueillait quelques enfants de Belmont, mais une grande quantité des enfants de l'extérieur, à un tarif unique, par jour. Ces structures, comme l'UAPE, le transport scolaire, s'adressent aux familles qui en ont le besoin.

M. Muheim approfondit avec beaucoup de détails l'aspect prévisionnel des calculs, et communique qu'à ce jour, les places sont presque complètement occupées pour les bébés et les trotteurs.

Quelques places sont encore disponibles pour les grands, et une possibilité de les accueillir dans la partie rez-de-chaussée est en phase finale de négociation avec l'État.

J.-Cl. Favre poursuit en précisant que la loi sur l'accueil de jour des enfants n'impose pas les communes de mettre en place quelque chose, puisqu'un objectif de 2500 places supplémentaire est fixé sur 5 ans pour l'ensemble du canton.

M. Favre relève que les préavis qui ont été présentés étaient basés sur le fait que cette structure était pour une tierce personne et non pour un employé de la commune, ce sujet n'a jamais été présenté au Conseil. La Municipalité en a pris la décision et le préavis présenté, qui paraît mineur de CHF 80'000.-- en confirme la décision et nous engage à gérer une structure de ce type-là pour des années à venir, avec un déficit de CHF 280'000.-- par année, qui pourrait même être augmenté à CHF 340'000.-- si les CHF 80'000 de subventions de la FAJE n'étaient plus versé par la suite, promis pour 2010, mais rien n'est noté dans les documents que cette promesse soit maintenue pour les années suivantes.

M. Muheim ne souhaite pas refaire tout l'historique, et mentionne que tout est présenté dans les préavis et PV des séances, mais, respecte toutefois, l'avis de M. J.-Cl. Favre.

M. Muheim signale avoir évoqué la disposition constitutionnelle et non la loi. Il attire l'attention sur le fait que la Municipalité mène à bien son travail et informe clairement et avec précisions les conseillers et les commissions au fur et à mesure des problèmes qui se posent, afin d'éviter tout malentendu. L'argument des CHF 80'000.-- de subventions ne peut être accepté, car il n'est pas valable. En effet, le prélèvement sur la masse salariale pour financer le fonds de la fondation d'accueil des enfants doit être redistribué aux structures publiques existantes. Selon les revenus des parents, soit la commune devra compléter, s'ils sont bas, et pour les familles avec de meilleurs revenus, les chiffres annoncés seront moins élevés.

M. Ciompi surpris, demande une petite précision sur la suite de Mme Rusconi sur ce projet.

M. Muheim réitère les faits exprimés lors de divers conseils.

M. Graul s'interroge sur les votations du 27 septembre 2009 de l'horaire continu de l'école, si cette disposition est acceptée par le peuple quelle en serait la disposition sur l'augmentation des enfants au réfectoire, ou avant et après l'horaire scolaire, et que serait « un fonds supplémentaire non chiffrable » par rapport à la discussion pour les petits et les moyens ?

M. Muheim déclare que ce problème a été anticipé il y a déjà quelques années, lors des premières discussions qui ont eu lieu sur la mise en place de Harmos et lors de l'élaboration du concept de la 3e étape du collège. Dans ce concept, une salle double « polyvalente » sur le toit de la future salle de gymnastique, a été réfléchi de manière à se transformer en réfectoire afin de pouvoir accueillir la totalité ou presque des enfants pour manger.

Actuellement, 1/3 des enfants scolarisés (environ 80 enfants) de Belmont mange à midi. Au réfectoire, il est facturé CHF 13.-- /enfant et par repas, composé d'environ de 2/3 du montant pour les frais de repas et 1/3 pour les frais de personnel. Un bilan du coût final sera établi à l'issue de cette année scolaire.

M. Genaine constate une diminution des trajets de bus pour les juniors à midi, qui passerait de 2 trajets au lieu de 4.

M. Muheim confirme, il n'y aurait à priori pas de raison de maintenir les trajets de bus de midi. À Belmont, nous appliquons la règle des 2,5 km, la participation est de CHF 700.-- /par année par enfant (CHF 70.--/mois x 10) aux enfants qui rentre à midi par le bus scolaire et qui sont à l'intérieur du périmètre, c'est-à-dire presque tous les enfants.

Le calcul du bus, environ CHF 110'000.--/année comprend une part de déficit qui est dû aux enfants hors périmètre. Cette part est intégrée dans la facture péréquative. Ce calcul devra être refait de manière pointue. Nous fondons nos espoirs que les futures filières scolaires ramènent les 5 et 6e dans le cycle primaire. Cette expérience a été fort appréciée par les parents dans les années 90 jusqu'en début 2000. Pully avait pénurie de places, et de ce fait versait un montant de CHF 25'000.--/année pour une classe de 5e scolarisée. Or, si les 5es et 6es reviennent au cycle primaire, cela représente un peu plus du tiers des enfants scolarisés à Pully qui seraient à Belmont. On retrouve ainsi une « ressource » ou plus exactement une charge de moins à verser à la commune voisine pour les locaux + les transports (CHF 369.-- l'abonnement tl /enfant x 80). Il y a plusieurs paramètres à considérer dans le cadre de cette future décision de construction de collège. Le paramètre social familial serait que les 5es et 6es reviennent à Belmont.

La parole n'étant pas demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions du dit préavis No 09/2009, à savoir :

1. d'allouer un montant extrabudgétaire de CHF. 80'000.-- pour l'agencement de la structure, ainsi que le salaire de la responsable pédagogique et du personnel éducatif pour 2009,
2. de considérer que la structure sera communale.

Vote : Le Conseil adopte les conclusions du préavis N° 09/2009 à la majorité, moins 1 avis contraire et 6 abstentions.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2009

« PREAVIS D'INTENTION POUR LE RECONSTRUCTION DU REFUGE FORESTIER « MALATÊTE » »

Commission technique : M. Ph. Bugnon, Président, MM J.-P. Cavin, L. Ciompi et C.-A. Moret
M. Ph. Jan membre et représentant de la CCU.

Commission des finances : M. Bolay, Président, Mmes Juillerat et Pinto, MM. Henchoz et Pasche

M. Cavin, membre de la CT, fait la lecture du rapport :

Ce refuge plus convivial, par rapport au refuge des Bas-Monts, aura une structure d'environ 20 places, pour une surface d'environ 50 m², et sans confort.

La CT trouve la démarche de la Municipalité intéressante, car elle se rapproche de celle de la Société de Développement de 1924, et souhaite que la commune offre la possibilité aux habitants et entreprises de Belmont de participer, autre que financière, à cette reconstruction.

La CT propose d'autoriser la Municipalité à œuvrer dans le sens de la reconstruction du refuge.

M. Henchoz, membre de la CF, fait lecture du rapport :

Ce refuge fut construit au milieu des années 1970 et démolit en 1995 avec une indemnité de l'ECA de CHF 3'760.--. Ce montant a été attribué au compte No 9282.01 « Réserve pour refuge Malatête ». En été 1996, un avant-projet de reconstruction ascendant à CHF 24'500.-- était « schubladisiert ».

Toutefois, malgré les arguments de la Municipalité, la CF ne recueille pas d'enthousiasme pour certaines raisons : construction du refuge des Bas-Monts, du 700e, la rénovation complète de la Grande Salle, puis la construction du bâtiment des Cancoires.

La CF se doit de garder une certaine réserve sur l'usage non prioritaire des ressources financières communales, d'autant plus que le collège 3^{ème} étape va péjorer lourdement les comptes et notre endettement dans un proche avenir.

La CF ne s'oppose pas au principe de la construction, mais demande que seule la somme provisionnée de CHF 53'760.-- soit engagée par la Commune, qu'aucun crédit supplémentaire ne devra être demandé. Les montants supplémentaires nécessaires devront être obtenus par sponsoring ou par des subsides de nos sociétés locales.

La CF verrait d'un bon œil que ce refuge soit ouvert à tous, sans confort, ni fioriture.

Unanime, elle propose d'autoriser la Municipalité à œuvrer dans le sens de la reconstruction du refuge Malatête.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président, avant de passer au vote, relit les conclusions du dit préavis n° 10/2009, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à œuvrer dans le sens de la reconstruction du refuge de Malatête.

Vote : Le Conseil accepte les conclusions du préavis N° 10/2009 à la majorité, moins 2 abstentions.

M. Muheim fait part d'une information de M. Moser, en complément à la page 5 « les forestiers seront aussi utilisateurs de ce refuge ».

8. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2009

« AMENAGEMENT DU SENTIER DES CANCOIRES – CREATION DU PORTAIL EST – CREATION D'UN RALENTISSEUR AU CARREFOUR RC773/CH. DES PRALETS »

Commission technique : M. N. Megias, Président, MM. J.P. Chapalay, C. Dupertuis et F. Guth.

M. P. Girard membre et représentant de la CCU.

Commission des Finances : M. Bolay, Président, Mmes Juillerat et Pinto, MM. Henchoz et Pasche

M. Chapalay, membre de la CT, fait la lecture du rapport

Concernant le ralentisseur au carrefour RC773/ch. des Pralets, la CT a relevé divers points et après avoir obtenu les explications nécessaires, se rallie à la proposition de la Municipalité de maintenir la pente de 10% sur ces quelques mètres.

La CT au vu du dossier technique, part dans l'idée que les entreprises choisies et les bureaux techniques concernés sont fiables et sérieux et que les soumissions sont calculées correctement, avec des réserves pour « divers et imprévus » suffisantes.

La CT, à la vue de la configuration des lieux et de la sécurité du site, propose que soit étudié le déplacement des signaux de limitation de vitesse 50/60 en direction de La Croix, de manière à ce que la sortie de la boucle de rebroussement du bus soit comprise dans la zone 50.

En effet, les chauffeurs de bus ont l'interdiction de prendre en charge des passagers sur la boucle de rebroussement, ce qui oblige les passagers venant de Lutry ou du ch. de Pralets de traverser la chaussée pour prendre le bus en direction de Lausanne.

Les passagers des bus (47 ou 66) débarquant de Lausanne empruntent ce passage pour se rendre au-delà de l'autoroute ou bientôt à l'Espace Cancoires.

Le bâtiment polyvalent en cours de construction à La Croix, va engendrer une recrudescence du trafic des usagers vu le nombre limité de places de parc.

Les ralentisseurs ont pour effet de ralentir la vitesse, mais aussi d'induire des sollicitations aux véhicules qui les franchissent et les endommagent sous l'effet des cycles de fatigues. En cas de mauvais entretien du ralentisseur, la responsabilité de la Commune pourrait être engagée.

Un radar-caméra a un coût moins élevé qu'un ralentisseur et demeure dissuasif.

Au vu de l'aménagement de la parcelle No 272, la CT propose également le déplacement de la barrière/main courante du côté de la parcelle No 274 et non située sur la partie inférieure des escaliers du Sentier des Cancoires.

La CT unanime se rallie aux conclusions du préavis et propose de les accepter sans modification.

M. Pasche, membre de la CF, fait la lecture du rapport

Le projet vise deux objectifs principaux : de concrétiser le plan directeur communal dans le domaine des circulations et d'assurer un accès piétonnier aisé et sûr à l'Espace Cancoires.

La CF relève que le présent projet répond à un incontestable besoin dans la mesure où il contribue à réaliser une politique faisant l'objet d'un consensus clairement établi par le Conseil communal.

Les coûts du projet paraissent avoir été estimés de manière prudente et réaliste.

La CF salue le fait que les tractations menées en vue de l'acquisition de la surface du terrain nécessaire à l'aménagement du cheminement piétonnier aient abouti. Le montant de CHF 1'000.--/m² est élevé, mais correspond au prix du marché pour cette zone.

La CF se rallie unanimement à la Municipalité pour lever l'observation faite par l'AVACAH lors de l'enquête publique visant à ramener de 10% à 6% la pente de la rampe d'accès à l'Espace Cancoires. Cela nécessiterait des travaux, donc des coûts hors de proportion avec les avantages qu'ils apporteraient. Les handicapés pourront accéder à l'Espace Cancoires par le trottoir sis à l'aval de la route des Monts-de-Lavaux.

La CF unanime se rallie aux conclusions du préavis sans modifications.

Le Président ouvre la discussion.

M. Muheim relève une petite coquille de frappe qui s'est glissée à la page 5 du préavis, dernière ligne de l'avant-dernier paragraphe de bien vouloir lire afin que le document soit rectifié et correct : « moyennant un détour, mais « **par** » un trajet respectant la pente de 6% demandée », et non « pas »,

M. Kupper le préavis présente des objets extrêmement détaillés, et demande de considérer et de se prononcer sur ces 3 sujets indépendamment, car n'est pas fondamentalement persuadé que le ralentisseur diminue le bruit.

M. Muheim ne peut pas répondre, qu'il s'agit d'une discussion du Conseil

M. Graul informe que le ralentisseur au Burenoz est aisément marqué par des bas de caisse de voitures.

M. Chapalay dépose l'amendement proposé par la Municipalité aux conclusions du préavis 11/2009 et en fait lecture.

M. Muheim précise que l'on ne peut comparer le ralentisseur au Burennoz en matière de pente d'attaque avec ceux de la route cantonale. Le ralentisseur demandé dans ce préavis a déjà été présenté au Conseil dans le cadre du concept général du 30 à l'heure qui a été mis à l'enquête publique.

M. Muheim expose et clarifie diverses propositions comme les radars fixes, ses avantages et ses inconvénients, des faits et des précisions sont apportées sur les chantiers en cours actuellement, les travaux qui restent à faire, et principalement l'argumentation sur la sécurité routière.

Mme Hirt souligne que les gens roulent extrêmement vite et qu'il est impératif de se concentrer sur la sécurité et la prévention et non pas sur les radars.

M. Chapalay relève que le radar n'a pas pour but de produire de l'argent, mais d'être dissuasif. Il est constaté que les personnes prises en infraction par le radar, ralentissent la fois d'après.

Mme Hirt pense que les radars n'empêchent pas les accidents et qu'ils ne sont pas dissuasifs. Elle précise également que la route cantonale n'est pas seulement utilisée par les Cancoires et porte à l'attention que le ralentisseur est la meilleure option.

La parole n'étant plus demandée, le président, lit l'amendement avant de passer au vote de celui-ci, qui est accepté à l'unanimité, de :

1. prendre acte que l'AVACAH a retiré, par courrier reçu le 31 août 2009, sa remarque concernant la pente de 10 % sur la rampe prévue (détail B) et dès lors le Conseil Communal n'a pas à lever cette remarque ;

Le président, relit les conclusions amendées du dit préavis N° 11/2009, à savoir :

2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF. 440'000.--, destiné à financer les travaux routiers, sentier des Cancoires, portail Est et ralentisseur RC 773/ch. des Pralets, subventions éventuelles à déduire ;

3. de prendre acte que ce crédit sera comptabilisé comme suit :

A	Route	CHF	376'040.80
B	Eau potable	CHF	29'113.00
C	Electricité	CHF	33'550.00

4. de prendre acte que le coût des travaux relatifs au réseau routier sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement No 430.3310.00 « Amortissements obligatoires » ;

5. de prendre acte que le coût des travaux relatifs au réseau d'eau potable sera amorti par annuités égales en 30 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement No 811.3312.00 « Amortissement du réseau et réservoir » ;

6. de prendre acte que le coût des travaux relatifs au réseau d'électricité sera amorti par annuités égales en 20 ans au maximum et comptabilisé sur le compte de fonctionnement No 820.3312.00 « Amortissement du réseau » ;

7. de prendre acte que, pendant les travaux, toutes les dépenses seront comptabilisées sur les comptes Nos 9170.56 « Portail Est » et 9170.58 « Sentier Cancoires » et la ventilation des dépenses se fera lors du bouclage du préavis ;

8. d'accepter d'acquiescer une surface de 7 m², décompte effectif effectué à la fin des travaux, au prix unitaire de CHF 1'000.-- /m².

Vote : **Le Conseil accepte les conclusions du préavis No 11/2009 à l'unanimité.**

9. Election du (de la) secrétaire du Conseil

Tous les conseillers ayant reçus les deux lettres de candidatures (Mme Isabelle Gaillard et M. Jean-Marc Mayor), le président n'en fera pas les lectures.

Résultats du vote : Mme I. Gaillard 28 bulletins
 M. J.-M. Mayor 8 bulletins
 3 bulletins blancs
 39 bulletins rentrés

10. Divers et propositions individuelles

M. Mayor exprime sa colère sur l'affaire libyenne

M. Genaine a noté l'absence de barrière au biotope au Bas-Monts

M. Muheim prend acte au nom de la Municipalité et le nécessaire sera fait sans attendre.

M. Bolay fait part son inquiétude concernant la dégradation du revêtement de la chaussée à la route du Burennoz

M. Muheim les mesures nécessaires seront prises dans les meilleurs délais.

M. Ciompi demande combien coûte un feu d'artifice

M. Muheim le coût est d'environ CHF 8'000.--, dont CHF. 4'000.-- offert par la Société de développement, qui fait appel aux habitants de Belmont par un don, et le solde de CHF 4'000.-- payé par la commune.

M. Graul fait part de la problématique du parcage des ouvriers sur le bas côté de la forêt au chantier des nouveaux immeubles à Burennoz.

M. Muheim un contrôle sera fait et une communication sera faite lors du prochain rendez-vous de chantier.

M. Cavin pose quelques questions suite à une contradiction de lettres des SI, sur le tarif tout électrique. Ce tarif est-il fixe pour une période indéterminée, ou susceptible d'être modifié chaque année ? Le tarif unique appliqué pour l'ensemble de RECOM est-il de minimum 40% de consommation nocturne, chaque commune a-t-elle un tarif différent, ou est-il propre à Belmont ?

M. Muheim explique l'engagement de M. Michelet et lui-même dans la mise en place de cette nouvelle structure, et donne quelques informations sur le mode de fonctionnement des chauffages tout électrique. Il reconnaît que les collectivités publiques ont incité les gens jusqu'à la fin des années 70, début 80 à se mettre en équipement tout électrique et le tarif de vente a été considéré en conséquence jusqu'à fin 2008. La nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement électrique (LApEI) interdit toute forme de subventionnement croisé, ce qui pénalise les installations « tout électrique », mais dont la plupart ont 30 ans et +. Aujourd'hui le mazout reste plus intéressant financièrement, ce qui n'était pas le cas lors du 1^{er} choc pétrolier (1973). Une réponse écrite pour la 3e question technique sera rendue à M. Cavin par M. Michelet.

M. Jan « préavis 10/2009 » remercie d'avoir pris cette bonne décision, et remercie la Municipalité de cette initiative. Il présente une photocopie des bons de souscription de fr. 25.-, datant 1924, émise par la société de développement, qui avait fait appel aux Cancoires pour la construction de la Grande Salle.

Proposition est faite de procéder de la même manière, ce qui serait une jolie preuve de civisme de la part de nos habitants. Il propose pour ce refuge un strict minimum de confort (WC, de l'eau courante et une porte pouvant être fermée à clé, par exemple).

* * * * *

La discussion étant close et l'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 22 h. 40

Pour le Bureau du Conseil communal :

Marc-Etienne FAVRE

Isabelle GAILLARD

Président

Secrétaire

La prochaine séance est fixée au 8 octobre 2009 à 20 h. 15 à la Grande Salle

P.S. : L'ordre du jour et les rapports des commissions sont conservés dans un dossier ad hoc